



Commune de Lécousse
Arrondissement Fougères – Vitré
Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 septembre 2020

L'An Deux Mille Vingt, le dix septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la mairie de Lécousse – Hôtel de Ville, 1 Parvis des Droits de l'Homme à Lécousse.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ;
Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Claudie ROGER, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Élise COSME (pouvoir à Mme le Maire), Claire SALLÉ (pouvoir à Hubert COUASNON).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 03.09.2020

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

1 – Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Mme le Maire

Pour information du Conseil municipal.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en matière de droit de préemption urbain, de concessions de cimetière et d'acquisitions :**

Renoncements à préemption :				
Numéro	Propriétaire	Adresse	Références cadastrales	Date de la décision
2020-0038	M. FLEGEAU et Mme BOTTIN	7, boulevard de la Côte du Nord	AI n°110 et AI n°111	02/07/2020
2020-0039	SCI PACOME	2, rue Sainte-Sève	AD n°146	07/07/2020
2020-0040	SCI PACOME	1, rue Saint-Brieuc	AD n°126	07/07/2020
2020-0041	M. LAVIGNE et Mme LETOURNEUR	17, Hameau des Cordiers	AK n°25	13/07/2020
2020-0042	M. CERF et Mme ROUX	28, rue de l'Eau Vive	AI n°42	13/07/2020
2020-0043	Consorts HUARD / LAVRILLOUX	24, boulevard de la Côte du Nord	AI n°83	21/07/2020
2020-0044	M. BORDAIS et Mme PAQUET	12, rue Pierre Beylet	AM n°175	29/07/2020
2020-0045	SARL PETIT PROMOTION	7, rue Hypatie d'Alexandrie	AN n°26	31/07/2020

2020-0046	SARL PETIT PROMOTION	5, rue Hypatie d'Alexandrie	AN n°26	31/07/2020
2020-0047	M. CHALOPIN et Mme GAISON	13, rue Pierre Beylet	AM n°162	14/08/2020
2020-0048	SARL PETIT PROMOTION	14, rue Jacqueline Auriol	AN n°26	14/08/2020

Concessions de cimetière :			
<i>Date de l'acte</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Durée</i>	<i>Nature</i>
27/07/2020	L 01 – 09	30 ans	Caveau
03/08/2020	L 02 – 01	30 ans	Caveau
24/08/2020	L 02 – 02	30 ans	Caveau

- **Décision 2020_2 du 16 juillet 2020** : acquisition de 3 bancs pour le préau du cimetière auprès de la société Comat & Valco pour un montant de 2 052 € TTC.

- **Décision 2020_3 du 10 septembre 2020** : acquisition de matériel pour les services techniques municipaux :

- Taille haie sur batterie de marque Husqvarna d'un montant de 448.00 € TTC, auprès de de la société Au petit écrou,
- Fourche pour palettes pour chargeur frontal d'un montant de 1 088.40 € TTC auprès de la société Garage Agricole Leguerinel,

2 – Commission Enfance, Jeunesse et Education

Rapporteur : Mme Éon

2.1 – Ecole primaire Montaubert – Année scolaire 2020/2021 :

2.1.1 - Fixation des coûts de fonctionnement par élève résultant du compte administratif 2019 :

Délibération n°2020_058

Les coûts de fonctionnement sont calculés sur la base des dépenses résultant du compte administratif 2018 (fournitures scolaires comprises) et selon les effectifs à la rentrée 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les coûts suivants :

- o **par élève de cycle maternel : 923.98 €**
- o **par élève de cycle élémentaire : 479.51 €.**

2.1.2 - Participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement :

Délibération n°2020_059

La participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire Montaubert demandée aux communes extérieures sera calculée à partir des coûts/élève ci-dessus arrêtés, soit :

	<i>Communes hors ex F. Communauté</i>	<i>Cnes ex F. Communauté abattement 20 %</i>
Cycle maternel	923.98 €	739.18 €
Cycle élémentaire	479.51 €	383.61 €

A l'unanimité, le Conseil municipal acte ces bases de participation.

2.2 - Ecole Notre-Dame – Année scolaire 2020/2021 :

2.2.1 - Participations communales aux frais de fonctionnement et activités périscolaires :

Délibération n°2020_060

En application du contrat d'association, **le montant total de la participation communale aux frais de fonctionnement et aux activités périscolaires de l'Ecole Notre-Dame pour l'année scolaire 2020/2021, est fixé par le Conseil municipal à 112 534.92 €, versés soit,**

- directement à l'école (frais de fonctionnement des classes),
- pris en charge directement par la Commune (piscine, renouvellement livres ou matériel pédagogique, spectacles, subvention UGSEL),
- mandaté directement aux fournisseurs (fournitures scolaires pour les lécoussois),
- versé sous forme de subvention à l'école (participation aux services périscolaires : restaurant d'enfants et garderie).

2.2.2 - Participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement :

Délibération n°2020_061

En se basant sur les coûts par élève du public définis ci-dessus (hors fournitures scolaires), **le Conseil fixe les valeurs de référence par élève de la participation qui sera demandée aux communes extérieures, à savoir 923.98 € en maternelle et 479.51 € en élémentaire (abattement de 20 % pour les communes ex Fougères Communauté).**

2.3 – Règlement intérieur de l'ALSH – Modification :

Délibération n°2020_062

Sur proposition de la commission, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les modifications apportées au règlement intérieur de l'ALSH présenté, pour une entrée en vigueur à compter de la présente délibération.

3 - Consultation du public pour la SAS Biogaz des Marches de Bretagne, en vue d'exploiter une unité de méthanisation à Saint-Etienne-en-Coglès sur la commune de Maen Roch - Avis du Conseil municipal

Rapporteur : M. Couasnon

Délibération n°2020_063

Une consultation du public a eu lieu du 7 août au 7 septembre 2020, sur la demande présentée par la SAS BIOGAZ DES MARCHES DE BRETAGNE, en vue d'exploiter une unité de méthanisation située « Parc d'activités St-Eustache », Saint-Etienne-en-Coglès- MAEN ROCH.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, les Conseils municipaux des communes concernées, doivent donner leur avis sur cette demande.

Après étude du dossier par la commission Aménagement et Commande publique, le Conseil municipal prend acte de la déclaration de l'ICPE.

Il est toutefois précisé que les parcelles situées sur le territoire de Lécousse et concernées par le plan d'épandage, ont fait l'objet d'un changement de locataire en janvier 2020.

Elles sont à ce jour exploitées par l'EARL la Chaunière, qui n'a pas eu connaissance du contrat de convention d'épandage signé par le précédent locataire.

L'EARL la Chaunière s'oppose aujourd'hui à ce contrat et va adresser en ce sens un courrier à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

4 – – Convention cadre avec le CdG 35 pour la réalisation de missions facultatives

Rapporteur : Mme le Maire

Délibération n°2020_064

En complément de ses missions obligatoires, le CDG 35 propose aux collectivités adhérentes un certain nombre de services facultatifs, tels que la médecine préventive, le traitement des salaires, l'inspection des conditions de travail...

Pour pouvoir bénéficier de ces missions complémentaires, le CDG 35 souhaite que les collectivités acceptent préalablement une convention cadre qui définit les modalités d'utilisation des missions facultatives.

La signature de la convention cadre, qui est conclue pour la durée du mandat, ne vaut pas engagement à recourir à ces missions.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35, et d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à la signer.

5 – Trésorerie de Fougères Collectivités – Demandes d'admission en non-valeur

Rapporteur : M. Drugeot

Délibération n°2020_065

M. le Trésorier de Fougères Collectivités sollicite l'admission en non-valeur des sommes suivantes, car elles sont inférieures au seuil de poursuite, ou car, malgré toutes les procédures engagées, il n'a pu recouvrer ces impayés :

- impayés périscolaires pour un montant total de 47.49 €,
- impayés TLPE d'un montant de 4 123.00 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6 – Demande de garantie des emprunts de Fougères Habitat pour la construction de 22 logements au Clos des Prés

Rapporteur : Mme le Maire

Délibération n°2020_066

Par délibération du 22 mars 2019, le Conseil municipal a décidé d'accorder une subvention d'investissement de 374 000 € à Fougères Habitat, pour la construction d'un collectif de 22 logements, soit une participation de 17 000 € par logement.

La commune est aujourd'hui sollicitée pour la garantie des emprunts souscrits par Fougères Habitat pour financer l'opération.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de garantir, à hauteur de 100% et pour leur durée totale, les emprunts contractés par Fougères Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

- ***270 000 € pour le PLAI sur 40 ans***
- ***751 000 € pour le PLUS sur 40 ans***
- ***516 519 € pour le PLS sur 40 ans***
- ***41 000 € pour le PHB2.0 sur 40 ans***

- d'autoriser Mme le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces garanties d'emprunts.

7 – Présentation de l'animation de Noël du 19 décembre 2020

Rapporteurs : M. Buffet et Mme Le Berrigaud

Le traditionnel arbre de Noël qui se déroulait l'après-midi de la cérémonie des vœux du Maire, sera remplacé cette année par « la Magie de Noël », qui aura lieu le même jour de 18h à 20h environ.

La manifestation se déroulera en extérieur dans le cœur de bourg avec le spectacle « Fuego et Fiasco » de la compagnie O Kazoo. Un Barba'truck sera également installé pour une distribution de barbes à papa

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 16 octobre 2020 à 20h30

Le Maire,
Anne PERRIN

Le secrétaire de séance
Nicolas FOUGERAY

**